



Frais d'enregistrement testament et donation entre époux

Par **MaPic**, le **14/03/2014** à **13:58**

Bonjour,

Mon père est décédé récemment.

Il avait déposé un testament olographe chez le notaire ,(notaire que nous avons d'ailleurs sollicité pour la succession).

De plus, mes parents étaient mariés et avaient fait une donation entre époux (enregistré lors de l'année de leur mariage).

Le notaire nous demande 300€ pour l'enregistrement du testament, est ce l'usage ?

Ma mère devant choisir l'option de l'usufruit ou d'1/4 en pleine propriété et le reste en usufruit, le notaire nous demande 140€ pour l'enregistrement de la donation entre époux. Doit on ré-enregistrer l'acte de donation suite au décès de mon père, sachant que cela a déjà été fait de son vivant ?

Merci d'avance pour vos réponses.

N'hésitez pas à me demander des précisions si les éléments ci-dessus ne permettent pas d'apporter de réponses précises.